



**OHASIS
TECH**

MANUFACTURIER ÉCOCONCEPTEUR
DE TOITURES VÉGÉTALISÉES

GARANTIE LIMITÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La garantie limitée sur les produits fabriqués par Ohasis Tech™ est applicable selon les critères et applications décrite dans le document ci-joint.

Toute requête ou question concernant la garantie limitée Ohasis Tech™ doit être adressé directement aux coordonnées suivantes ou à un responsable:

- martin.marion@ohasistech.ca

La période de garantie débute au moment de la prise de possession complète par le client soit à la fin du projet.

Ohasis Tech™ n'est pas responsable des problèmes liés à l'installation de ces produits. Tout problème lié à l'installation du produit doit être résolu avec l'installateur en question.

Chaque demande de réclamation de garantie doit être soutenu par une explication détaillée de la situation soumis textuellement à Ohasis Tech™ par courriel électronique ou par courrier.

Ohasis Tech™ souhaite inspecter les lieux du projet affecté par la réclamation de garantie ou manipuler le produit endommagé afin de déterminer la validité de la réclamation.

Ohasis Tech™ assume les frais pour son propre déplacement quant à l'inspection en personne par un représentant ou un tiers agréée du projet.

Les produits devront être en partie ou entièrement retournés pour inspection par le manufacturier en cas de défaut matériel.

GARANTIE - PRODUITS



L'exonération et/ou limitation de recours et responsabilité, s'applique à tous les produits Ohasis™ fabriqués et vendus par Ohasis Tech inc. sous le nom d'Ohasis Tech™.

Module Ohasis™

Le module Ohasis™ est garanti contre les défauts matériels et la photodégradation pendant 30 ans à partir de la date d'installation, pourvu que le système soit entouré par une bordure, un lest, du pavé ou un parapet.

L'installation des modules doit avoir été fait selon les directives d'installation du manufacturier (Ohasis Tech™) pour être éligible à la garantie manufacturière sur la photodégradation du produit.

Les modules Ohasis™ doivent être végétalisés avec un couvert végétal complet (soit plus de 90%) pour être éligible à la garantie sur la photodégradation.

Bordure Ohasis™

La bordures Ohasis™ est garanti contre les défauts matériels durant le 2 ans suivant l'installation.

La bordure Ohasis™ est garanti contre la photodégradation durant les 2 ans suivant l'installation pourvu que la bordure soit peinte.

Dalle Ohasis™

La dalle Ohasis™ est garanti contre le craquement dû au gel et les défauts matériels durant les 2 ans suivant l'installation.

Les dalles Ohasis™ ne sont plus garantie contre le craquement s'ils sont déplacer suite à l'installation originale

Les dalles Ohasis™ ne sont pas garantie contre le craquement dû au dommages accidentels.

GARANTIE - VÉGÉTATION



L'exonération et/ou limitation de recours et responsabilité, s'applique à tous les produits Ohasis™ fabriqués et vendus par Ohasis Tech inc. sous le nom d'Ohasis Tech™.

La végétation des modules prévégétalisés Ohasis™ est garanti temps et aussi longtemps que le protocole de maintenance est réalisé par Ohasis Tech™ ou par un tiers autorisé sans interruption depuis la date d'installation.

Pépinière Premier Plant est la seule compagnie d'entretien paysager reconnue par Ohasis Tech™ comme certifier pour entretenir une toiture verte Ohasis™ au même standard que le manufacturier et par conséquent octroyer une garantie sur les végétaux.

Un arrêt même temporaire du service de maintenance désengage Ohasis Tech™ de toute obligation liée à la garantie sur les végétaux.

Ohasis Tech™ n'est pas tenu d'obligation quelconque quant à la végétation des modules prévégétalisés Ohasis™ couvert par un protocole de maintenance certifié dans le cas ou un acte exceptionnel surviens.

Tout manquement important dans la communication des besoins et contexte du projet désengage Ohasis Tech™ complètement de ces obligations liés à la garantie des végétaux.

APPLICATION PARTICULIÈRE



Parce que Ohasis Tech inc. n'a pas le contrôle de chaque application particulière de ses produits, Ohasis Tech inc. ne donne aucune garantie expresse ou implicite concernant l'aptitude des produits Ohasis Tech inc. pour des applications particulières ou à ces fins. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer si le produit est pertinent à une fin particulière ou une application, et Ohasis Tech inc. recommande une consultation avec un architecte et/ou un ingénieur reconnu par son ordre professionnel afin de déterminer si le système Ohasis™ est pertinent pour une application particulière incluant, mais ne se limitant pas à la pente du toit, le drainage, le soulèvement par l'action du vent, les membranes sous-jacentes, le design de parapet, la charge de portance potentielle du parapet.

Normalement, les toits végétalisés conservent les membranes plus humides que les toits traditionnels. Cela doit être pris en considération lors du choix du type de membrane et de la méthode d'adhérence à utiliser. Le choix du système d'étanchéité (membrane ou autre) et la méthode d'adhérence doivent être pré-approuvés par le fabricant afin de s'assurer qu'ils peuvent être utilisés conjointement avec le système Ohasis™.

Ohasis Tech inc. décline toute responsabilité pour toute question liée aux systèmes d'étanchéité, de membranes antiracines ou de méthodes d'adhérence. Le fabricant de système d'étanchéité doit toujours être consulté avant d'appliquer tout type de système de toit végétalisé.

TENEUR ET NORMES



Le système Ohasis™ est prévu pour être livré avec une couverture végétale approximative de 90 %. Les plantes prévues sont un assortiment résistant, durable, d'une grande longévité et viable pour le climat local. Toute composition végétale avec un moindre degré de couverture recommandé par des producteurs peut résulter en une performance sous-optimale, augmentant ainsi l'entretien, et sera à la discrétion du propriétaire du système.

De façon similaire, Ohasis Tech inc est prévu avec un substrat spécialisé selon les spécifications granulométriques allemandes FLL. Un écart significatif avec de telles spécifications peut résulter en une performance sous-optimale et est à l'unique discrétion et relève de la responsabilité du propriétaire du système. Ohasis Tech inc. se réserve le droit de modifier la formulation du substrat et l'adapter de manière régionale selon le climat, les codes de réglementation et les matériaux régionaux disponibles.